

## DECISION DU MAIRE 2026/017

Madame la Maire de Bourbon-Lancy

### **OBJET :**

**Demande de  
subvention AAP  
INVESTISSEMENT  
DE LA CAF 71  
2026  
Mobilier extérieur  
Centre Social  
Espace J. BAKER**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame la Maire pour demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions,

Vu la restructuration du Centre Social au sein de l'Espace Joséphine BAKER,

Vu le projet du Centre Social Espace Joséphine BAKER de mettre en place des actions tout public en extérieur,

Considérant que cet investissement en mobilier extérieur représente un engagement financier et qu'il est nécessaire pour la Commune de solliciter toutes les subventions pouvant être allouées pour la réalisation de ce projet parentalité,

DECIDE :

**ARTICLE 1 :** De déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'Appel à Projets Investissement de la CAF 71 pour l'année 2026 pour :

- Achat de mobilier extérieur

**ARTICLE 2 :** Le montant sollicité à la CAF est de 3 700 € (pour un total de dépenses s'élevant à 4 632 €).

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée :

- au représentant de l'Etat,
- à la Directrice Générale des Services pour exécution,
- au Comptable Public, Responsable de la trésorerie municipale.

Communication sera donnée au Conseil Municipal lors de sa réunion la plus proche.

Fait à BOURBON-LANCY, le 25 février 2026

Edith GUEUGNEAU  
Maire

